

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 décembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1592)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF227

présenté par
M. Eckert, rapporteur général

ARTICLE 57

A l'alinéa 21, substituer aux mots : « ou au 2 » les mots : « , au 2 ou au 3 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec le VI de l'article 22 du projet de loi de finances rectificative.